

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jueuis

Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

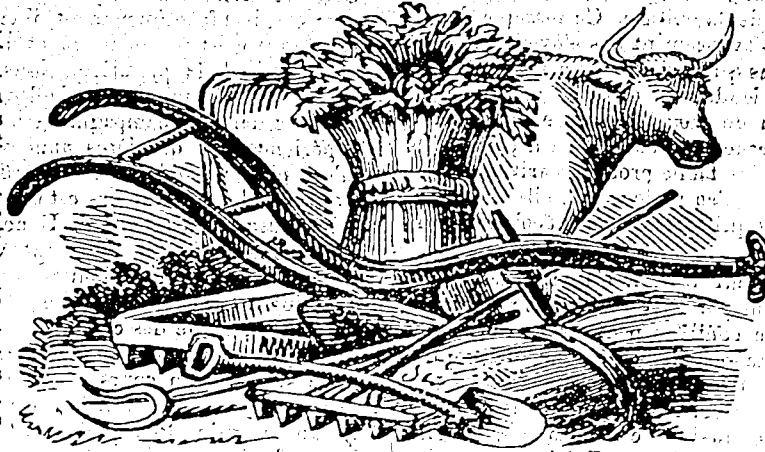
Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Nécessité de l'instruction agricole dans nos campagnes.

Revue de la Semaine : Bref de Notre Saint-Père au Cercle catholique de Quimper. — Spoliation des biens de l'Eglise en Italie. — Protestation des catholiques de Caraque, au Nouveau-Brunswick, contre la loi inique des écoles; ils protestent en particulier contre la conduite de l'Hon. R. Young et de N. H. Napier, membres du Parlement du Nouveau-Brunswick.

Sujets divers : Associations industrielles. — L'instruction agricole devant les conseils généraux en France. — Le blé germé. — Octrois gratuits sur le chemin Taché. — Destruction des oiseaux. — Les dettes.

Petite chronique : Grosses prunes. — La science agricole. — Manufacture de betterave.

Recettes : Moyen pour conserver les haricots verts. — Procédé pour enlever l'odeur désagréable dans les appartements nouvellement peints.

Maximes : L'ennui et la paresse.

CAUSERIE AGRICOLE

NÉCESSITÉ DE L'INSTRUCTION AGRICOLE DANS NOS CAMPAGNES.

Dans notre dernier numéro, en parlant des réformes à introduire dans notre enseignement public, nous avons demandé l'appui des cultivateurs intelligents de cette Province, réunis en *Convention agricole* et à nos députés ruraux dans nos diverses Législatures fédérale et locale et nous avons engagé les uns et les autres à favoriser dans la mesure de leurs forces l'introduction de l'agriculture dans tous les degrés de cet enseignement.

Aujourd'hui, il nous reste à faire les mêmes suggestions au ministre de l'Instruction publique et au Conseil qui doit l'aider dans l'important travail dont il est chargé.

Nous reconnaissons parfaitement qu'ici notre tâche est des plus faciles. Le ministre et le Conseil de l'Instruction

publique sont tout disposés à favoriser l'introduction des matières agricoles dans nos écoles de la campagne. Nous en avons la preuve dans les sages recommandations faites aux Ecoles Normales, aux élèves qui s'y préparent à instruire la jeunesse et dans l'encouragement moral qu'ils accordent à tous les instituteurs désireux de mettre leur enseignement à la hauteur des besoins de l'agriculture.

Cependant, on nous permettra de le dire, tout cela ne suffit pas; les recommandations, les encouragements sont de très bonnes choses, mais ils ne suffisent pas. Seul, nous pourrions dire, le commerce a bénéficié de l'enseignement donné à la jeunesse de nos écoles; l'agriculture n'a pas fait un pas dans le sens que nous désirons et que désirent avec nous tous les vrais amis de notre succès agricole. Elle est toujours traitée presque avec la même insouciance par nos instituteurs qu'elle l'était il y a dix-huit à vingt ans; et la génération actuelle n'est pas plus convaincue de la nécessité de l'enseignement de l'économie rurale que celle qui l'a précédée.

Tout autre serait le résultat, si le ministre et le Conseil de l'Instruction publique modifiaient judicieusement les règlements scolaires, prescrivaient ce qu'ils se contentent aujourd'hui d'encourager et d'approuver, et forçent ainsi les Commissaires d'écoles et les instituteurs à donner à chaque classe de la société un enseignement qui lui permette d'exécuter les travaux professionnels avec science et intelligence.

Dans l'éducation agricole, disait dernièrement l'un des plus chauds partisans de l'enseignement rural, M. Louis Goslin, dans l'enseignement agricole, les meilleurs esprits reconnaissent deux nécessités en présence, savoir: la nécessité du travail manuel et la nécessité de l'instruction. Malheureusement on ne s'efforce guère, au village, de donner à ces deux nécessités une satisfaction simultanée. Sauf le temps des vacances, il se fait aux heures mêmes du travail agricole deux classes de trois heures chacune, l'une le matin, l'autre l'après-midi. Ainsi, la journée se trouve coupée à deux reprises, ce qui met l'éleve dans l'impossibilité de

prendre part aux travaux de la culture. Aussi, les cultivateurs qui ont besoin du travail de leurs enfants les retirent de l'école pendant toute la belle saison; et cela dès qu'ils sont en âge de se rendre utiles. L'école rurale reste alors une salle d'asile pour les petits enfants."

Cette situation est aussi parfaitement la nôtre. Tous les instituteurs se plaignent que les écoles sont désertées à l'époque des grands travaux de la culture. Ce manque d'assiduité nuit énormément à l'avancement des élèves et les empêche de profiter des leçons qu'ils reçoivent à l'école. Ordinairement ils oublient le lendemain ce qu'ils ont appris la veille. Ils ne font que peu de progrès, et après avoir passé quatre à cinq ans sur les bancs de l'école c'est à peine s'ils peuvent écrire et faire le plus facile problème arithmétique. Quant à l'orthographe, nous n'en parlons pas, elle est inconnue à la plupart des élèves qui sortent de nos écoles de campagne.

Les documents publics font voir, il est vrai, les succès les plus magnifiques obtenus par le système dont nous jouissons actuellement. Peu de contrées peuvent se vanter d'avoir un plus grand nombre d'écoles que nous, de montrer un plus grand nombre d'enfants fréquentant ces écoles proportionnellement à la population. Néanmoins, nous avons eu la douleur de le constater en maintes circonstances, les faits ne répondent pas souvent aux chiffres officiels. Le nombre des ignorants, de ceux qui ne savent pas même signer leur nom est plus qu'on ne le pense dans notre Province.

Nous n'en faisons un reproche à personne; le Gouvernement ne lésine pas sur les fonds à accorder à l'instruction publique, les instituteurs font leur devoir, les enfants assistent à l'école autant qu'ils le peuvent, les parents font tous leurs efforts pour procurer à leur famille au moins une bonne instruction élémentaire. Cependant, il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre de jeunes gens croupissent dans l'ignorance.

Il y a dans l'organisation de notre éducation publique un défaut qui a passé inaperçu jusqu'à ce moment et ce défaut, nous n'en doutons pas, est la cause de tout le mal. Ce défaut, nous l'avons signalé plus haut, c'est l'antagonisme qui existe entre le travail manuel et l'instruction. Le cultivateur est pauvre et il a besoin de l'aide de sa famille. Aussi dès qu'un enfant est assez fort pour participer aux travaux de la terre, cet enfant laisse l'école pour le champ et n'y retourne que lorsque son concours n'est plus nécessaire dans la culture.

Voilà l'antagonisme: le travail manuel nuit à l'instruction, et nous pourrions dire aussi l'instruction nuit au travail manuel. Voilà également la déféction que nous constatons dans l'organisation de l'enseignement public. Cet état de chose demande une amélioration, il faut faire cesser cet antagonisme. Mais le problème est difficile, car le travail est tout aussi nécessaire que l'instruction, et qu'il faut donner à l'enfant l'éducation dont il a besoin, sans priver les parents de la somme de travail qu'il est en état de leur fournir.

On a parlé longtemps avant nous des grands avantages que l'on retirait de l'établissement des écoles du soir. Les hommes intelligents qui les premiers ont émis cette idée, qui se sont efforcés de la faire accepter par le public et l'administration, méritent toute notre reconnaissance. Dans notre opinion, les écoles du soir sont le vrai remède au mal dont la société en général et surtout l'agriculture souffrent en ce moment; ce sont ces écoles qui résoudront le problème important posé au ministère de l'Instruction publique. Mais à une condition: c'est que des réglemens spéciaux soient

faits pour ces écoles, et que l'assistance y soit obligatoire pour tous les enfants d'un âge déterminé. Sans ces réglemens et sans cette obligation, la question n'aura pas avancé d'une ligne et l'école du soir ne sera fréquentée que par un très-petit nombre d'élèves. On aura donc travaillé et fait des dépenses en pure perte.

Cette première amélioration étant réalisée de manière à assurer son bon fonctionnement, il en reste une seconde dont l'importance n'est pas moindre et dont le succès dépend en grande partie de la première. Nous voulons parler de l'enseignement théorique de l'agriculture. Rendre l'instruction obligatoire dans les campagnes est d'une nécessité absolue. L'expérience des dernières années démontre que la liberté n'est plus possible à cet égard, que l'instruction donnée aux fils des cultivateurs est un contre-sens qui a déjà eu les plus désastreux résultats. Il nous fait peine de le dire, néanmoins la chose est tellement visible que nous ne pouvons la taire: Parmi les jeunes gens qui ont terminé leur instruction à l'école élémentaire ou à l'école modèle, on ne voit à peu près que des commis ou des ignorants.

Du moment que l'on a acquis une certaine instruction, si l'on ne suit pas un cours d'étude classique, on ne voit d'autres moyens d'utiliser ses connaissances que d'entrer dans un magasin. Pourquoi cela? C'est que l'instruction suit une fausse direction et que l'art agricole a été complètement oublié.

Cependant s'il y a dans le monde une industrie qui demande de l'instruction chez celui qui l'adopte, c'est bien l'agriculture. L'éducation à tous les degrés lui est profitable. L'arithmétique, la tenue des livres lui est absolument nécessaire. Les sciences physiques et naturelles lui fournissent des principes qui aident puissamment à son perfectionnement. Par conséquent, si l'on donnait à l'enseignement une direction agricole, toutes ces connaissances lui procureraient des avantages qui lui sont refusés avec notre système actuel.

Encore ici, nous faisons un appel au patriotisme, du ministère de l'Instruction publique pour qu'il accorde à l'agriculture les justes demandes qu'elle lui fait. Elle a besoin d'instruction pour parvenir à effectuer les perfectionnements dont le besoin se fait depuis longtemps sentir. Elle a besoin que les cultivateurs aiment les travaux des champs, qu'ils se plaisent dans leur état et pour tout cela, il faut que dans l'école, on enseigne les saines doctrines agricoles et qu'on fasse comprendre tous les grands avantages de la vie des champs. Or, tout cela ne s'obtiendra que par un réorganisation convenable dans notre système d'enseignement.

Nos Ecoles de filles mêmes devraient être réorganisées dans le même sens. La femme en agriculture est d'une importance immense et c'est à tort que l'on négligerait son éducation. Compagne de l'homme, elle a en mains les moyens d'enrichir ou de ruiner l'exploitation la mieux posée. C'est elle qui règle la consommation intérieure, qui prend soin de la basse-cour et de la laiterie, qui en reçoit et manipule les produits, qui accroît leur valeur ou la diminue. C'est elle encore qui décourage ou encourage son mari suivant son caractère et la direction que son éducation a reçu. C'est elle enfin qui peut rendre à son entouragé, la vie douce et heureuse, qui soutient son mari dans les revers et augmente sa joie dans la prospérité, qui prévient le mécontentement des subordonnés; leur fait supporter leurs peines et les intéresse à leurs travaux. Que de fois, une culture tombe en décadence, parce que la maîtresse de maison se déplaît dans son état, qu'elle est traoussière, négligente ou ignorante.

En un mot, la femme conserve et fait profiter ce que le cultivateur produit par son travail. Son concours est donc

indispensable au succès de toute entreprise agricole et l'on conçoit facilement que son instruction doit être à la hauteur de ses devoirs.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un document dont on comprendra aisément l'importance. C'est un bref du Saint-Père en réponse à l'adresse qui lui avait été présentée par le Cercle Catholique de Quimper établi sous la Présidence de Mgr. l'évêque de cette ville.

Ce bref porte une nouvelle et énergique condamnation des Catholiques-libéraux et de leurs doctrines que Sa Sainteté qualifie de très-pernicieuses.

« Vénéritable Frère, salut et bénédiction apostolique,

« De même, vénérable Frère, que nous voyons avec joie se multiplier de toutes parts les associations catholiques, qui sont tout ensemble les indices de la vigueur de la foi et les instruments les plus propres à la réchauffer et à la défendre, de même c'est avec la plus grande satisfaction que nous avons reçu la lettre des associés qui, sous votre présidence, ont tenu leur première réunion dans votre ville épiscopale. Nous avons parfaitement auguré de ce début, en voyant ces réunions catholiques commencer par une protestation d'entière et absolue soumission à ce Saint-Siège et à son magistère infailible; car si leurs membres ne s'écartent récllement, en aucune façon, de sa doctrine ni de ses enseignements et s'ils s'appuient fermement sur ce fondement inébranlable, conduits et soutenus par sa force divine, ils rendront à coup sûr un service efficace et très-utile à la religion. Ils ne seront certes pas détournés de cette obéissance par les écrits et les efforts des ennemis de l'Eglise et de ce Siège de Pierre, qu'ils doivent bien plutôt s'efforcer de combattre; mais ils pourraient trouver une voie glissante vers l'erreur dans ces opinions soi-disant libérales qui sont accueillies par beaucoup de catholiques, honnêtes d'ailleurs et pieux, dont par conséquent la religion et l'autorité peuvent très-facilement attirer à eux les esprits et les incliner vers des opinions très-pernicieuses. Avertissez donc, vénérable Frère, les membres de l'Association catholique que, dans les occasions nombreuses où nous avons repris les sectateurs des opinions libérales, nous n'avons pas eu en vue ceux qui haïssent l'Eglise et qu'il eût été inutile de signaler, mais bien ceux que nous venons de signaler qui, conservant et entretenant le virus caché des principes libéraux qu'ils ont sucé avec le lait, sous prétexte qu'il n'est pas infecté d'une malice manifeste et n'est pas, suivant eux, nuisible à la religion, l'inoculent aisément aux esprits et propagent ainsi les semences de ces perturbations dont le monde est depuis longtemps ébranlé.

« Si les associés ont soin d'éviter ces embûches et s'appliquent à diriger leurs principales forces contre cet insidieux ennemi, ils mériteront certainement très-bien de la religion et de la patrie. Et ils atteindront tout à fait ce but si, comme ils en ont pris la résolution, ils ne se laissent entraîner par aucun autre vent de doctrine que par celui qui souffle de cette chaire de vérité. Nous présageons à leur entreprise un heureux succès, et, en attendant, comme témoignage de la faveur divine, et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique, à vous, vénérable Frère, à tous les membres, de l'Association catholique et à tout votre diocèse.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 juillet de l'an-

néo 1873, de notre pontificat la vingt-huitième. »

« PIE IX, PAPE. »

« Après la lecture de ce bref, il ne reste plus de place à l'équivoque. Ce ne sont pas les impies, les ennemis déclarés de l'Eglise que Pio IX veut désigner ici, ce ne sont pas eux non plus qu'il a voulu signaler dans ses brefs précédents; mais plutôt ces catholiques qui, sous les dehors d'un grand respect pour les enseignements de l'Eglise, nourrissent le germe des opinions soi-disant libérales et qui se servent de la confiance que l'on a en eux l'inoculent dans les esprits et sont ainsi la cause de ces perturbations dont le monde est depuis si longtemps ébranlé.

Que chacun donc descende dans sa conscience et en extirpe ce libéralisme qui ne peut exister dans l'Eglise de Jésus-Christ. On reconnaîtra facilement que l'on n'est pas infecté du virus libéral si l'on est entièrement soumis au Saint-Siège et à son Pontife infailible et si l'on ne s'écarte en aucune manière de sa doctrine.

— La spoliation des biens de l'Eglise et l'expropriation des communautés religieuses continuent lentement mais sans relâche. Le gouvernement piémontais ne brusque rien, car il veut conserver un certain vernis de modération qui puisse en imposer aux puissances européennes et endormir la conscience des catholiques. Toujours, est-il que, tout en mettant des façons, les vicaires de Victor-Emmanuel n'en poursuivent pas moins leur œuvre diabolique.

Mais par qui remplacera-t-on les communautés religieuses ainsi dépossédées et chassées, surtout celles qui se livrent à l'enseignement? Cette question touche à l'une des tendances les plus impies des nouveaux maîtres de la ville Eternelle. Voici comment l'*Echo de Rome* répond à cette question :

« Déchristianiser l'Italie est le but suprême des faiseurs de l'unité italienne. Depuis qu'ils ont à Rome, ils y travaillent avec ferveur. Le moyen choisi par eux, comme le plus efficace, et il faut avouer que leur impiété les inspire très-bien, est de corrompre la jeunesse et l'enfance en bannissant des écoles toute Religion et toute pudeur. Ce fut leur principal motif dans la guerre qu'ils firent au clergé séculier et régulier. Leurs coups visaient, par dessus tout, les instituts qui s'occupent d'éducation.

« Toutefois le gouvernement intrus ne détruit que l'un après l'autre les établissements dans lesquels la Religion préside encore. Il a pour agir un double intérêt : d'abord, se parer d'un masque de modération, en évitant autant que possible les coups d'Etat qui effaroucheraient le monde catholique; en second lieu se donner le temps de trouver les hommes qu'il pourra substituer à ceux qu'il expulse. Il est malaisé d'improviser de toutes pièces un corps enseignant.

« En attendant, tout institut non catholique a droit à sa faveur. S'il est athée ou du moins hérétique, il l'accable de ses bienfaits. Aussi les écoles d'impiétés pullulent. La rosée gouvernementale les fait germer dans tous les quartiers de Rome. Quand, faute de personnel, le gouvernement est obligé de tolérer une école tenue par des religieux ou religieuses, il a soin de la subordonner à ses inspecteurs ou inspectrices. Plus ces fonctionnaires sont tarés, plus il les estime propres à le servir et plus il leur confie volontiers la surintendance des établissements catholiques.

« On a vu une femme dont il n'est pas même décent de nommer la honteuse profession, grâce à la protection avouée du pro-syndic de Rome, mise à la tête d'une école de jeunes filles. Voici un établissement qui compte trois cents élèves, situé au *Termini*, et que dirigeaient jusqu'ici d'excellentes religieuses, soumis à l'inspection d'une femme dont voici les titres à cette fonction. Elle n, tant qu'elle fut ou qu'elle

se crut jeune, révolté les moins prudes par l'immoralité de sa conduite, et elle a été condamnée à sept ans de galère. Cette ex-colérienne a dû être reçue et logée dans l'établissement dont nous parlons. Les religieuses lui ont charitablement préparé une chambre excellente. Pour cette échappée du cabonou, cette chambre a paru insuffisante : la susdite en a exigé trois. Impossible de les trouver, il n'y en avait que deux. Alors elle s'est emparée de la chapelle et en a fait une dépendance de son appartement."

Après de tels actes n'est-il pas permis aux catholiques de demander à Dieu de faire cesser l'oppression.

Nous extrayons ce qui suit du *Moniteur Acadien* :

"Dimanche dernier, le 10 août a eu lieu, après vêpres, dans la grande et belle Eglise de Caraquette, une assemblée nombreuse et respectable des habitants de cette paroisse pour protester contre cette loi odieuse des écoles que le gouvernement semble décidé plus que jamais à mettre en opération. Après que le St. Sacrement fut transporté dans la sacristie, et que les femmes et les enfants furent sortis, il fut proposé par M. E. H. Mercier et secondé par le Rév. Joseph Pelletier, que T. Blanchard, Ecr., M. P. P., prit le fauteuil et présidât l'assemblée. Cette résolution ayant été passée unanimement, M. Blanchard expliqua le but de l'assemblée.

"Après plusieurs discours, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

"Proposé par M. E. H. Mercier, secondé par Rév. Joseph Pelletier, passé unanimement,

"*Résolu*—Que les habitants de Caraquette en union avec les catholiques du comté de Gloucester et de la province en général réitérent leurs protestations contre l'acte des écoles de 1871, qui introduit parmi eux un système d'éducation qui inspire à notre jeunesse un dégoût pour la religion et le service de Dieu : loi que leur conscience comme chrétiens et catholiques, ne leur permet pas de supporter, et les oblige à dénoncer de tout leur cœur, et à combattre de toutes leurs forces par tous les moyens légitimes.

"*Et attendu*—Que les catholiques de cette paroisse ont reçu avec indignation la nouvelle de l'emprisonnement du Révd. M. Michaud, curé de St. Jean, N. B., pour avoir refusé de payer une taxe pour le support d'une loi contraire à ses principes les plus sacrés : sa religion et l'éducation religieuse,

"Il est de plus résolu,—Que les catholiques de cette paroisse protestent avec indignation contre une telle insulte faite à la religion dans la personne d'un de ses ministres, et à toute la nation acadienne française dans la personne du Révd. M. Michaud, et que cette assemblée sympathise de grand cœur avec le Révd. Monsieur qui a subi cette insulte.

"Proposé par M. Philias Gionet, secondé par John Ls. Légère, écr., et P. J. Dyan, écr., passé maintenant,

"*Résolu*—Que les habitants de Caraquette s'engagent aujourd'hui à prendre tous les moyens légitimes de ne pas payer cette taxe injuste qu'on veut leur extorquer pour le support des écoles communes que leurs enfants ne peuvent fréquenter, et de plus que MM. les assesseurs de taxes pour cette paroisse soient priés de préparer leur liste de manière à séparer la taxe des contingents du comté et des Pauvres, d'avec cette taxe d'école, vu que nous sommes disposés à payer celles-là, mais non celle-ci.

"Proposé par John Ls. Légère, écr., secondé par le Révd. Jos. Pelletier et passé unanimement,

"*Attendu que*—Dans l'opinion de cette assemblée, la conduite politique de cette assemblée, la conduite politique de l'hon. R. Young en abandonnant le parti qu'il avait tou-

jours soutenu et auquel il doit la position élevée qu'il a occupée depuis bien des années dans la société pour se joindre à un parti composé de fanatiques et de bigots, qui veulent nous imposer une loi tyrannique et un système d'éducation athée contre lequel lui-même l'hon. R. Young a toujours protesté dans les Chambres et devant le public jusqu'à son entrée dans le ministère actuel, est indigne de la position honorable qu'il a par le fait même méritée.

"*Résolu*—Que cette assemblée condamne fortement une conduite si peu honorable, et proteste avec indignation contre les actes et les démarches faites par l'hon. R. Young pour forcer les catholiques de cette province à adopter une loi, que leur conscience ne leur permet pas d'adopter.

"Et de plus résolu :—Que cette assemblée regrette amèrement d'avoir supporté par le passé, un homme si indigne de la confiance du peuple qu'il est censé représenter, et qu'il a si indignement trompé par ses actes politiques.

"Proposé par M. F. Xavier Haché, secondé par M. Hubert Poitier et passé unanimement :

"*Résolu*—Que cette assemblée exprime son entière désapprobation de la conduite indigne que M. S. H. Napier, M. P. P. a tenue à la Chambre locale, en votant pour l'adoption de l'inique, tyrannique et injuste loi des écoles communes de 1871, et en votant aussi pour divers amendements passés à la dernière session, et en supportant un gouvernement qui veut à tout prix nous imposer une telle loi; et de plus que le dit Napier soit notifié d'avoir à voter à la prochaine session du Parlement provincial, pour demander le rappel ou l'abrogation des lois susdites, parce que cette assemblée considère ces lois comme étant contraires aux intérêts généraux du peuple, et propres qu'à conduire à l'athéisme, à l'impiété, et par suite à la plus affreuse barbarie, et de plus s'il ne veut pas se rendre à notre désir, qu'il résigne son siège à la Chambre qu'il a jusqu'à présent si indignement occupé.

"Proposé par M. Aimé Gionet, secondé par P. J. Ryan, écr., et M. Philias Gionet et passé unanimement :

"*Résolu*—Que nos plus sincères et respectueux remerciements soient offerts à tous les honorables membres de la Chambre des Communes du Canada qui ont voté pour le rappel des lois d'écoles et de taxe qui ont été passées à la dernière session du Parlement provincial, pour le support généreux qu'ils ont bien voulu nous accorder, tout en les priant respectueusement et bien sincèrement de nous continuer leur sympathie et leur puissant support."

Associations industrielles

Nous lisons dans *L'Opinion Publique* :

"A la vue des sociétés de construction et de prêt qui surgissent partout en ce moment, nous regrettons il y a quelques jours, qu'on ne formât pas de pareilles associations pour le progrès de l'industrie. M. le notaire Bédard, donnant une forme pratique à cette idée, proposait, dans notre dernier numéro, le plan d'une société qui, moyennant une rétribution hebdomadaire insignifiante, pourrait, d'ici à quelques années, mettre des sommes énormes dans l'établissement des manufactures.

"Nous invitons ceux qui ont la bosse de l'organisation à tourner leurs facultés de ce côté-là. Quel bien on pourrait faire si partout on fondait de ces associations destinées à encourager les industries locales.

Sans doute, il est bon de donner au peuple les moyens d'emprunter, mais mieux vaut encore lui donner du travail. On le sait, un grand nombre de personnes dans ce pays em-

pruntent pour vivre, s'endettent pendant la saison morte et passent ensuite le reste de l'année à acquitter ce qu'ils doivent.

« Puisque les grands capitaux nous manquent, associons-nous pour les produire, faisons des louis avec des sous et des millions avec des piastres. Que l'établissement des manufactures qui doit profiter à tout le monde soit le résultat du patriotisme de tout le monde.

« Outre les profits directs que les actionnaires retireraient d'une pareille société, ils auraient une part considérable dans le progrès et la prospérité générale du pays, qui en résulteraient. Ce qui enrichit un pays enrichit chaque homme en particulier, une taxe de quelques chelins ou de quelques piastres par tête n'est rien en comparaison de ce qu'elle donne quelquefois. Malheureusement nous aimons trop les petites affaires et les affaires sûres, nous sommes un peuple de petits rentiers. Nous n'aimons rien tant que d'avoir notre petit trésor sous la main pour le regarder grossir sans effort et sans danger. Nous aimons mieux y ajouter un sou aujourd'hui qu'une piastre demain, s'il faut courir le moindre risque pour avoir la piastre.

« Cependant nous avons en ce moment des hommes entreprenants qui donnent l'exemple de l'esprit d'entreprise et de la libéralité. Tous les jours la presse signale les progrès que fait partout l'industrie du pays et rend hommage à l'activité de ceux qui marchent à la tête de ces progrès.

« Mais ce n'est rien en comparaison de ce qui pourrait être fait; l'argent manque en certains endroits, nous pourrions le trouver en adoptant le principe des sociétés de construction. Ceux qui s'occupent par exemple de l'industrie du sucre de betterave ne trouveraient-ils pas dans cette idée un moyen de succès?

L'instruction agricole devant les conseils généraux en France

Une grande pensée domine à notre époque; elle consiste à mettre en jeu dans les meilleures conditions les forces actives du pays: il est donc nécessaire de rendre tous les moyens propres à obtenir ce résultat le plus rapidement possible.

L'enseignement professionnel agricole figure en première ligne. L'instruction que l'on donne aux enfants dans les campagnes est tout à fait incomplète et ne suffit pas pour qu'ils puissent devenir plus tard des cultivateurs assez habiles pour tirer du sol tout le parti convenable. Dans les professions libérales ou autres, on cherche à initier les enfants aux principes de la science dont ils auront besoin pendant le cours de leur carrière. C'est d'ailleurs seulement par ce moyen que l'on parvient à faire des avocats, des médecins, des architectes, des ingénieurs, des mécaniciens, des industriels, des contre-maîtres, etc. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'agriculture?

Voici comment s'exprimait à ce sujet l'un des membres de la section française du jury international, dans un rapport publié sous la direction de M. Michel Chevalier, sénateur et président de cette section, rapport portant pour titre: *Par quel moyen le Gouvernement peut-il aider au progrès de la culture des céréales?*

« Le blé n'est pas seulement la base de la subsistance publique; il est encore le premier et le plus important objet des échanges, et, en quelque sorte, le régulateur des prix de tous les produits naturels et manufacturés, ainsi que des salaires, parce que sa rareté ou son abondance affecte le cours de toutes les marchandises.

« Un intérêt aussi grave justifie d'avance l'intervention

de l'Etat, qui, si elle n'est pas nécessaire chez un peuple constitué aristocratiquement comme l'Angleterre, devient indispensable dans le pays à institutions démocratiques, où le fractionnement des fortunes limite la puissance de l'initiative privée.

« Une intervention de l'administration nous semble nécessaire et opportune pour mettre à la portée de l'agriculture les deux éléments qui lui font le plus défaut aujourd'hui: *l'instruction et les capitaux.*

« La culture est une véritable industrie où le succès dépend de l'intelligence de l'homme et de la puissance de ses moyens d'action, une industrie qui emprunte également ses éléments de réussite à la science, et met à contribution toutes les branches des connaissances humaines.

« Pour pousser au développement de la culture intestive, il faut donc commencer par répandre l'enseignement agricole, et comme cet enseignement ne peut être donné que par ceux qui le possèdent bien, il importe de ne pas se tromper dans les voies et moyens. » Jacques Bujaut a dit avec beaucoup de raison: *« Le travail et le savoir font les produits. »* Et d'ailleurs la base de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, c'est l'homme; il est donc évident que lorsque l'homme sera à la hauteur de sa mission, il la remplira beaucoup mieux.

L'instruction et l'éducation valent pour le cultivateur mille fois plus que l'argent, car l'homme instruit saura trouver le moyen de se procurer des capitaux; il achètera moins de terre, puisqu'il saura tout le parti que l'on peut en tirer; et il inspirera plus de confiance.

Un enseignement convenablement organisé fera cesser en partie l'émigration des campagnes, car il contribuera pour une très-large part à créer des vocations agricoles.

Il est bien certain que l'enseignement professionnel agricole est une chose de première nécessité à l'époque où nous vivons. Il nous semble donc que l'attention de MM. les membres du Gouvernement doit se porter sérieusement sur ce point. Ils feront donc bien de formuler les vœux les plus pressants pour que cet enseignement soit introduit d'une façon générale non seulement dans les écoles primaires des campagnes, mais encore dans les écoles secondaires, les collèges, les écoles de droit, les séminaires, etc., etc.; car enfin tous les hommes ont besoin de connaître les principes élémentaires de l'agriculture, puisque tous sont propriétaires ou désirent le devenir.

Il nous semble que nos législateurs feraient tous une œuvre essentiellement utile en votant, pendant la prochaine session, des fonds suffisants pour placer un professeur d'agriculture dans chaque école normale, afin que l'enseignement agricole et horticole ne tardât pas à être porté au milieu des campagnes par les instituteurs, qui rendront alors de grands services et qui deviendront ainsi plus sympathiques aux cultivateurs.

Le blé germé

N'y aurait-il pas moyen de ramener le blé germé à son état anormal et de le rendre ainsi panifiable?

Ne serait-il pas possible de lui trouver un autre emploi?

M. Nicklès, professeur de chimie à la faculté des sciences de Nancy, répond parfaitement à ces deux questions.

Le blé germé pourrait être utilisé dans les distilleries pour la fabrication de l'eau-de-vie; on en retirerait aussi, au besoin, un amidon d'une qualité inférieure. Mais ces deux côtés de la question ne nous paraissent pas avoir une grande importance.

Le blé germé réduit en farine est employé avec avantage

à la confection du pain, mais pour cela il est nécessaire de prendre diverses précautions que nous allons indiquer :

10. On prolonge la fermentation pauvre, c'est-à-dire on laisse davantage lever la pâte ;

20. On augmente la quantité du levain et on obtient ainsi le même résultat ;

30. Enfin on ajoute à la pâte une certaine dose de sel.

Les deux premiers procédés ont pour but de faire disparaître le gluten soluble au moyen d'une prompte fermentation et de permettre ainsi au gluten insoluble d'avoir toute son efficacité.

De nombreuses expériences ont démontré depuis longtemps que 1 once de sel suffisait pour convertir en bon pain 2 lbs. de farine de seigle germé, et que le pain ainsi obtenu résiste bien mieux à la moisissure que le pain fabriqué dans des conditions ordinaires.

Pour faire du pain avec du blé germé, il faut ajouter 6 onces de sel à 12 lbs. de farine.

Voici d'ailleurs comment agit le sel dans cette circonstance :

Le blé contient particulièrement de l'amidon et du gluten. Ces deux substances ne se dissolvent ni l'une ni l'autre dans l'eau froide, mais elles y deviennent solubles pendant la germination. Dans cette situation, l'amidon change de nature et se transforme en dextrine, espèce de gomme dont on fait aujourd'hui un grand usage et qui est fort soluble dans l'eau ; le gluten se ramollit aussi, il perd son élasticité, et, par suite, la qualité requise pour faire du pain. La pâte ne se boursouffle pas dans le four, elle n'acquiert point la porosité recherchée, elle reste à l'état compacte, s'aplatit et produit un pain massif, lourd, indigeste, qui fatigue les meilleurs estomacs.

Ces résultats sont dus à ce que le gluten est devenu soluble dans l'eau en tout ou en partie. Or, si, par un moyen quelconque, on rend à ce gluten son insolubilité première, il reprendra l'élasticité qu'il a perdue pendant la germination. Le sel produit précisément cet effet en présence de l'eau ; il précipite le gluten soluble et lui rend sa consistance première.

Les habitants des campagnes peuvent sans crainte faire usage de ce procédé sanctionné par la science et par la pratique. Ils ne doivent point perdre un grain propre à leur rendre de si grands services dans le ménage.—L. DE VAUGELAS.

Octrois gratuits sur le chemin Taché, etc., etc.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 5 août 1873, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le 7 août 1873.

L'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, dans un rapport, en date du 5 août courant (1873), expose qu'il ne paraît pas y avoir jamais eu d'ordre en conseil permettant des octrois gratuits de terres sur le chemin Taché, lequel traverse une partie du canton de Buckland et celui de Mailloux, dans le comté de Bellechasse ; les cantons de Montminy et de Patton, dans le comté de Montmagny ; les cantons d'Arago, Garneau et Lafontaine, dans le comté de l'Islet ; ceux de Chalais, Painchaud, Chabot et Pohenegamook, dans le comté de Kamouraska ; ceux d'Armand, Demers, Hocquart et Raudot dans le comté de Témiscouata ; et les cantons de Bédard, Chenier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleurian, et partie de Cabot, dans le comté de Rimouski, où il joint le chemin Matapédia.

Que cependant l'intention du Gouvernement a toujours été d'octroyer les terres gratuitement sur ce chemin, et qu'en effet il en a été octroyé un grand nombre depuis que le dit chemin est tracé.

Que partant il devient nécessaire de suppléer à cette omission et de régulariser les octrois déjà faits.

L'honorable Commissaire recommande, en conséquence, que toutes les terres faisant front au dit chemin, lequel, comme il est dit plus haut, commence dans le canton de Buckland à la ligne nord-ouest du dit canton, entre les lots un et trois des neuvième et dixième rangs nord-ouest respectivement, et se termine dans le canton Cabot, à la jonction du dit chemin avec celui de Matapédia, soient octroyées par concessions gratuites, par lots de pas plus de cent acres chaque, et ce aux conditions actuellement établies pour les octrois gratuits dans cette province, et sous tels règlements qui existent maintenant, et qui pourraient être passés de temps à autre, à l'avenir, par ordre en Conseil.

L'honorable Commissaire recommande de plus que de semblables octrois gratuits ne puissent être faits, tant sur le dit chemin Taché que sur tous autres chemins le long desquels on fait de telles concessions, que la seulement où le ou les dits chemins sont ou seront ouverts lors de l'émission du billet de location, et ce afin de ne pas s'exposer à faire d'octrois sur aucunes parties de tels chemins dont le tracé de la ligne pourrait être changé de place.

Que les colons qui ont acquis des lots sur le dit chemin et qui ont payé plus que les honoraires requis, c'est-à-dire, plus de cinq piastres pour le billet de location et le certificat d'établissement ne pourront prétendre aucunement au remboursement de tel surplus, mais que ceux qui n'auraient point payé une somme suffisante pour couvrir les dits honoraires seront tenus de payer la différence.

L'honorable Commissaire recommande enfin que toutes les lettres patentes déjà émises à titre d'octroi gratuit sur le dit chemin Taché quoique sans autorisation par ordre en Conseil comme susdit, soient aujourd'hui confirmées pour avoir force et effet ; tant pour le passé qu'à l'avenir, de même que si tels octrois eussent été régulièrement autorisés lors de l'émission des dites lettres patentes.

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus, et le soumet à l'approbation du Lieutenant Gouverneur.

Certifié,

(Signé), F. FORTIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

Destruction des oiseaux

Les habitants des campagnes et les chasseurs en particulier quand ils en trouvent l'occasion, tuent, sans y réfléchir, les oiseaux qui ne peuvent être mangés et qui ne rendent pas moins de grands services pendant leur vie : il s'agit des buses, des chats-huants et de tant d'autres destructeurs des petits mammifères. Voici un fait qui devrait préserver ces pauvres animaux de la mort :

M. le docteur Pennetier, directeur du muséum d'histoire naturelle à Rouen, reçut, il y a quelques jours, d'un chasseur une buse qu'il venait de tuer. En faisant l'autopsie de cet oiseau, et en explorant l'estomac, il reconnut que cette buse avait déjeuné avec cinq belles souris, un instant avant sa mort ; elle avait guillotiné ces souris, avant de les avaler. Il est probable, qu'à son dîner, cette buse aurait encore englouti cinq nouvelles souris, soit dix pour la journée. Donc 20 buses dans une commune détruiraient, en moyenne, 200 souris par jour.

Les habitants des campagnes ne veulent pas comprendre qu'en détruisant les oiseaux, ils ne font un tort considérable, puisque ces oiseaux préservent leurs récoltes des insectes, des rongeurs, etc., qui leur font subir tous les ans des pertes considérables.

Les dettes

La moitié des ennuis, des embarras et des chagrins que nous éprouvons en ce monde ont leur cause unique dans le laisser aller avec lequel nous faisons des dettes.

Il semble naturel à beaucoup de gens d'acheter, et de contracter des obligations, et ce, sans mesure, aussi longtemps qu'ils peuvent ne pas payer comptant.

Offrez à ces gens là quelque chose à crédit, les questions de

prix et les conditions de paiement sont chose dont ils se mettent le moins en souci.

Mais quel'abondante moisson de perplexités récolte celui qui a semé des dettes! Que de nuits sans sommeil! Que de cheveux gris! Que de vies en ont été abrégées! Heureux quand cela ne nous mène pas au suicide, au vol ou même à l'assassinat!

Et cependant, combien il est facile de se tenir hors de la portée des griffes du monstre! Si l'on excepte le cas de maladie et telles circonstances où de pauvres gens glissent forcément sur la pente des dettes pour soutenir leurs familles, il n'y a pas de nécessité pour se plonger de gaité de cœur dans de pareils embarras.

Le jour où l'enfant devient homme, la première résolution qu'il lui faut prendre, mais résolution fixe et inaltérable, c'est de ne jamais contracter pour un dollar de dettes, en quelque circonstance que ce soit.

Jeune homme, n'emprunte jamais; N'achète pas si tu n'as en poche de quoi payer à l'instant; Fuis surtout ces magnifiques occasions, ces bons marchés extraordinaires, et toutes les charlataneries de même farine, ce sont autant de pièges que tend la DETTE;

Si tu vois quelque objet qui te plaise, qui tente ta convoitise interroge ton porte-monnaie et fais ce qu'il te dira;

Paie comptant, partout et toujours; Si tu es court d'argent, restreins tes besoins. Prends des habitudes d'économies, vis selon tes moyens, et ne fais de dépenses que celles que tu peux raisonnablement faire.

Avec cela, ta vie sera exempte de ces misères, de ces chagrins, de ces désespoirs dont est semée la ROUTE DES DEBITEURS.—New-York Star.

Petite Chronique

Grosses prunes.—Le propriétaire de la Gazette des Campagnes a cueilli d'un prunier appelé Orléans de Smith, qu'il a dans son Verger, des prunes pe-ant une once et demi chaque; trente-six prunes ont pesé trois livres. La sécheresse que nous avons eue, durant plusieurs semaines a cependant été désavantageuse au rendement. Ces pruniers proviennent de la pépinière de M. Louis Morisset du Cap Rouge, près de Québec.

Il vient de se former à Cobourg, Ontario, une compagnie pour la manufacture du sucre de betterave. Le gérant est M. A. Burnet. Les parts sont de \$25, payables en argent ou en betteraves. Le gérant a importé les meilleures graines de France et il les distribue aux actionnaires. Les mécanismes sont ce qu'il y a de mieux dans le genre. Les premiers essais ont parfaitement réussi.

La science agricole.—C'est un levain salutaire; c'est elle qui rend sain et savoureux notre pain de chaque jour; distribuez-la largement aux cultivateurs de nos campagnes; qu'ils la reçoivent à leurs foyers béniis, qu'ils la goûtent, qu'ils en profitent, et vous tous gouvernants, qui êtes chargés de l'administration de notre pays, appelez-la dans vos conseils, lorsqu'il s'agit du bonheur d'un peuple placé sous votre direction. Faites en sorte que les fils des cultivateurs apprennent à connaître, à pratiquer avec intelligence la carrière paternelle, à aimer cet art le plus noble, le plus nécessaire à tous. Encouragez la science agricole, prêtez votre appui aux journaux d'agriculture qui se publient dans la province, et le pays vous en sera reconnaissant.

La tempête à Charlottown.—A Charlottown, dans l'Île du Prince Edouard, la dernière tempête a détruit la moitié des récoltes. Les pertes sont immenses dans la marine, et un grand nombre de personnes ont péri. Tous les jours, la mer rejette sur le rivage des épaves de bâtiments et des cadavres.

RECETTES

Moyen pour conserver les haricots verts

On choisit les haricots verts les moins avancés, c'est-à-dire les plus tendres. On prend un grand vase de terre, un pot quelconque; on place dans le fond un lit de sel gris commun, on met par-dessus un lit de haricots verts que l'on couvre im-

diatement d'une autre couche de ce sel commun et on continue ainsi jusqu'à ce que le vase soit plein. On place au-dessus un linge imbibé de sel et on ferme hermétiquement. Ce procédé réussit toujours très-bien. Avant de faire cuire les haricots ainsi conservés, on les laisse dans l'eau fraîche pendant une journée; l'acreté du sel disparaît et ces haricots sont aussi bons que ceux récoltés sur la plante, au moment de les manger.—Revue d'Economie Rurale.

Procédé pour enlever l'odeur désagréable dans les appartements nouvellement peints

On place deux ou trois vases pleins d'eau dans l'appartement; on verse dans chacun de ces vases, une once d'acide vitriolique; cette eau absorbe en trois jours les émanations de la peinture, si on a soin de la renouveler chaque jour.

Maximes

- L'ennui est entré dans le monde par la paresse.
- L'ennui est une maladie dont le travail est le remède; le plaisir n'est qu'un palliatif.
- L'homme passe sa vie à raisonner sur le passé, à se plaindre du présent, à trembler pour l'avenir.
- Les hommes sont faits comme les oiseaux, qui se laissent toujours prendre dans les mêmes filets où l'on a déjà pris cent mille oiseaux de leur espèce. Il n'y a personne qui n'entra tout neuf dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants.
- Les paresseux ont toujours envie de faire quelque chose.
- Allez à la fourmi, ô paresseux; considérez sa conduite et devenez sage. Elle n'a ni chef, ni inspecteur, ni maître, elle fait néanmoins sa provision pendant l'été et amasse durant la moisson de quoi se nourrir. O paresseux, jusqu'à quand dormirez-vous? Quand vous réveillerez-vous de votre sommeil? Vous dormirez un peu, vous somnolerez un peu, et la pauvreté fondra sur vous comme un homme qui marche à grand pas, et l'indigence comme un homme armé.

Chemins de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Tr. de Passagers		Train de Fret	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Ponto-Lévi	9:00	6:00	9:15	3:30
Chaudière	9:25	6:25	9:40	3:55
St. Jean Chrysostome	9:35	6:35	10:05	4:25
St. Henri	9:50	6:50	10:25	4:45
St. Charles	10:15	7:15	11:30	5:10
St. Michel	10:35	7:35	11:50	5:30
St. Valer	10:45	7:45	12:05	5:45
St. François	8:11:00	8:05	12:20	6:00
St. Pierre	9:11:10	9:05	12:35	6:15
St. Thomas	10:11:25	10:10	12:50	6:30
Cap St. Ignace	11:11:45	11:10	1:05	6:45
St. Anne	11:45	1:35	1:20	7:00
St. Louis	12:10	1:55	1:45	7:15
St. Jean	12:30	2:15	2:05	7:30
St. Jean Fort	12:40	2:25	2:15	7:45
St. Jean Fort	12:55	2:40	2:30	8:00
St. Jean Fort	1:05	2:50	2:40	8:15
St. Jean Fort	1:15	3:00	2:50	8:30
St. Jean Fort	1:25	3:10	3:00	8:45
St. Jean Fort	1:35	3:20	3:10	9:00
St. Jean Fort	1:45	3:30	3:20	9:15
St. Jean Fort	1:55	3:40	3:30	9:30
St. Jean Fort	2:05	3:50	3:40	9:45
St. Jean Fort	2:15	4:00	3:50	10:00
St. Jean Fort	2:25	4:10	4:00	10:15
St. Jean Fort	2:35	4:20	4:10	10:30
St. Jean Fort	2:45	4:30	4:20	10:45
St. Jean Fort	2:55	4:40	4:30	11:00
St. Jean Fort	3:05	4:50	4:40	11:15
St. Jean Fort	3:15	5:00	4:50	11:30
St. Jean Fort	3:25	5:10	5:00	11:45
St. Jean Fort	3:35	5:20	5:10	12:00
St. Jean Fort	3:45	5:30	5:20	12:15
St. Jean Fort	3:55	5:40	5:30	12:30
St. Jean Fort	4:05	5:50	5:40	12:45
St. Jean Fort	4:15	6:00	5:50	13:00
St. Jean Fort	4:25	6:10	6:00	13:15
St. Jean Fort	4:35	6:20	6:10	13:30
St. Jean Fort	4:45	6:30	6:20	13:45
St. Jean Fort	4:55	6:40	6:30	14:00
St. Jean Fort	5:05	6:50	6:40	14:15
St. Jean Fort	5:15	7:00	6:50	14:30
St. Jean Fort	5:25	7:10	7:00	14:45
St. Jean Fort	5:35	7:20	7:10	15:00
St. Jean Fort	5:45	7:30	7:20	15:15
St. Jean Fort	5:55	7:40	7:30	15:30
St. Jean Fort	6:05	7:50	7:40	15:45
St. Jean Fort	6:15	8:00	7:50	16:00
St. Jean Fort	6:25	8:10	8:00	16:15
St. Jean Fort	6:35	8:20	8:10	16:30
St. Jean Fort	6:45	8:30	8:20	16:45
St. Jean Fort	6:55	8:40	8:30	17:00
St. Jean Fort	7:05	8:50	8:40	17:15
St. Jean Fort	7:15	9:00	8:50	17:30
St. Jean Fort	7:25	9:10	9:00	17:45
St. Jean Fort	7:35	9:20	9:10	18:00
St. Jean Fort	7:45	9:30	9:20	18:15
St. Jean Fort	7:55	9:40	9:30	18:30
St. Jean Fort	8:05	9:50	9:40	18:45
St. Jean Fort	8:15	10:00	9:50	19:00
St. Jean Fort	8:25	10:10	10:00	19:15
St. Jean Fort	8:35	10:20	10:10	19:30
St. Jean Fort	8:45	10:30	10:20	19:45
St. Jean Fort	8:55	10:40	10:30	20:00
St. Jean Fort	9:05	10:50	10:40	20:15
St. Jean Fort	9:15	11:00	10:50	20:30
St. Jean Fort	9:25	11:10	11:00	20:45
St. Jean Fort	9:35	11:20	11:10	21:00
St. Jean Fort	9:45	11:30	11:20	21:15
St. Jean Fort	9:55	11:40	11:30	21:30
St. Jean Fort	10:05	11:50	11:40	21:45
St. Jean Fort	10:15	12:00	11:50	22:00
St. Jean Fort	10:25	12:10	12:00	22:15
St. Jean Fort	10:35	12:20	12:10	22:30
St. Jean Fort	10:45	12:30	12:20	22:45
St. Jean Fort	10:55	12:40	12:30	23:00
St. Jean Fort	11:05	12:50	12:40	23:15
St. Jean Fort	11:15	13:00	12:50	23:30
St. Jean Fort	11:25	13:10	13:00	23:45
St. Jean Fort	11:35	13:20	13:10	24:00
St. Jean Fort	11:45	13:30	13:20	24:15
St. Jean Fort	11:55	13:40	13:30	24:30
St. Jean Fort	12:05	13:50	13:40	24:45
St. Jean Fort	12:15	14:00	13:50	25:00
St. Jean Fort	12:25	14:10	14:00	25:15
St. Jean Fort	12:35	14:20	14:10	25:30
St. Jean Fort	12:45	14:30	14:20	25:45
St. Jean Fort	12:55	14:40	14:30	26:00
St. Jean Fort	13:05	14:50	14:40	26:15
St. Jean Fort	13:15	15:00	14:50	26:30
St. Jean Fort	13:25	15:10	15:00	26:45
St. Jean Fort	13:35	15:20	15:10	27:00
St. Jean Fort	13:45	15:30	15:20	27:15
St. Jean Fort	13:55	15:40	15:30	27:30
St. Jean Fort	14:05	15:50	15:40	27:45
St. Jean Fort	14:15	16:00	15:50	28:00
St. Jean Fort	14:25	16:10	16:00	28:15
St. Jean Fort	14:35	16:20	16:10	28:30
St. Jean Fort	14:45	16:30	16:20	28:45
St. Jean Fort	14:55	16:40	16:30	29:00
St. Jean Fort	15:05	16:50	16:40	29:15
St. Jean Fort	15:15	17:00	16:50	29:30
St. Jean Fort	15:25	17:10	17:00	29:45
St. Jean Fort	15:35	17:20	17:10	30:00
St. Jean Fort	15:45	17:30	17:20	30:15
St. Jean Fort	15:55	17:40	17:30	30:30
St. Jean Fort	16:05	17:50	17:40	30:45
St. Jean Fort	16:15	18:00	17:50	31:00
St. Jean Fort	16:25	18:10	18:00	31:15
St. Jean Fort	16:35	18:20	18:10	31:30
St. Jean Fort	16:45	18:30	18:20	31:45
St. Jean Fort	16:55	18:40	18:30	32:00
St. Jean Fort	17:05	18:50	18:40	32:15
St. Jean Fort	17:15	19:00	18:50	32:30
St. Jean Fort	17:25	19:10	19:00	32:45
St. Jean Fort	17:35	19:20	19:10	33:00
St. Jean Fort	17:45	19:30	19:20	33:15
St. Jean Fort	17:55	19:40	19:30	33:30
St. Jean Fort	18:05	19:50	19:40	33:45
St. Jean Fort	18:15	20:00	19:50	34:00
St. Jean Fort	18:25	20:10	20:00	34:15
St. Jean Fort	18:35	20:20	20:10	34:30
St. Jean Fort	18:45	20:30	20:20	34:45
St. Jean Fort	18:55	20:40	20:30	35:00
St. Jean Fort	19:05	20:50	20:40	35:15
St. Jean Fort	19:15	21:00	20:50	35:30
St. Jean Fort	19:25	21:10	21:00	35:45
St. Jean Fort	19:35	21:20	21:10	36:00
St. Jean Fort	19:45	21:30	21:20	36:15
St. Jean Fort	19:55	21:40	21:30	36:30
St. Jean Fort	20:05	21:50	21:40	36:45
St. Jean Fort	20:15	22:00	21:50	37:00
St. Jean Fort	20:25	22:10	22:00	37:15
St. Jean Fort	20:35	22:20	22:10	37:30
St. Jean Fort	20:45	22:30	22:20	37:45
St. Jean Fort	20:55	22:40	22:30	38:00
St. Jean Fort	21:05	22:50	22:40	38:15
St. Jean Fort	21:15	23:00	22:50	38:30
St. Jean Fort	21:25	23:10	23:00	38:45
St. Jean Fort	21:35	23:20	23:10	39:00
St. Jean Fort	21:45	23:30	23:20	39:15
St. Jean Fort	21:55	23:40	23:30	39:30
St. Jean Fort	22:05	23:50	23:40	39:45
St. Jean Fort	22:15	24:00	23:50	40:00
St. Jean Fort	22:25	24:10	24:00	40:15
St. Jean Fort	22:35	24:20	24:10	40:30
St. Jean Fort	22:45	24:30	24:20	40:45
St. Jean Fort	22:55	24:40	24:30	41:00
St. Jean Fort	23:05	24:50	24:40	41:15
St. Jean Fort	23:15	25:00	24:50	41:30
St. Jean Fort	23:25	25:10	25:00	41:45
St. Jean Fort	23:35	25:20	25:10	42:00
St. Jean Fort	23:45	25:30	25:20	42:15
St. Jean Fort	23:55	25:40	25:30	42:30
St. Jean Fort	24:05	25:50	25:40	42:45
St. Jean Fort	24:15	26:00	25:50	43:00
St. Jean Fort	24:25	26:10	26:00	43:15
St. Jean Fort	24:35	26:20	26:10	43:30
St. Jean Fort	24:45	26:30	26:20	43:45
St. Jean Fort	24:55	26:40	26:30	44:00
St. Jean Fort	25:05	26:50	26:40	44:15
St. Jean Fort	25:15	27:00	26:50	44:30
St. Jean Fort	25:25	27:10	27:00	44:45
St. Jean Fort	25:35	27:20	27:10	45:00
St. Jean Fort	25:45	27:30	27:20	45:15
St. Jean Fort	25:55	27:40	27:30	4

beau des environs; le tout avec Maison, Grange et Etables, Laiterie, Jardin potager et Verger. Conditions faciles.

S'adresser à

OVIDE MARTINEAU,

Ste. Anne, 11 Septembre 1873. Notaire

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION & J. B. Z. DUBEAU.

Québec, 10 sept. 1873.

Le soussigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, écuyer, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'en ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU.

11 sept. 1873.

Rue de la Couronne, Québec,

CULTIVATEURS, ATTENTION !!

MOULINS A BATTRE AMÉLIORÉS

On a à vendre, à des conditions libérales, des moulins à battre, sur un système nouveau, le plus complet dans ce genre.

Ces moulins vannent et criblent en même temps.

Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, No. 17, Rue St. Pierre, à

R. PAMPHILE VALLÉE,

Notaire.

P. S. On demande des agents pour la campagne.
4 Septembre 1873.

\$5 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleurs gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. G. STINSON & Co., Portland, Maine.



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND

AVIS AUX CONTRACTEURS

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné et en-dossées, "Soumissions pour le canal Welland," seront reçues à ce bureau, SAMEDI, à MIDI, le Dix-Huitième Jour d'Octobre prochain, pour la construction de quatorze écluses et quatorze bouches régulières, un certain nombre de culées et de piliers pour les ponts, le creusement des écluses, et des fossés du réservoir—les alentours du réservoir—les routes spéciales, (Race ways), etc., etc., sur la nouvelle portion du Canal Welland, entre Thorold et le Port Dalhousie.

L'ouvrage sera divisé en sections, six d'entre elles, marquées respectivement des nombres 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont placées entre le Port Dalhousie et le cimetière Ste. Catherine, et trois autres (marquées au No. 12, 13 et 14) s'élevant depuis le côté nord du chemin de Fer de l'Ouest, près de Brown's Cement Kilns.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'élargissement et le creusement du bassin du récent canal entre Port Robinson et l'Aqueduc de Welland, l'ouvrage étant divisé en section d'un mille de longueur chaque.

Des soumissions vont aussi être préparées pour le creusement du Hayre et du Port Colborne.

Des cartes de ces différentes localités, données, en même temps que les Plans et les Spécifications de l'ouvrage pourront être vus à ce bureau, JEUDI, le Vingt-cinquième jour de Septembre courant, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de la soumission.

Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules imprimées, et chacun doit porter les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans une des Provinces de la Confédération, pour les garanties du contrat.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Sept. 1873.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Ste. Anne, 11 Sept. 1873.

ACADEMIE COMMERCIALE DE ST. DENIS COMTÉ DE KAMOURASKA

Cette nouvelle institution commerciale, sous la direction du soussigné, sera ouverte, le cinq Septembre prochain à St. Denis, comté de Kamouraska, pour l'instruction des jeunes gens qui désirent entrer dans le commerce; les cours suivis dans cette académie, seront propres à les initier à toutes espèces de transactions commerciales. On suivra dans cette institution le programme d'enseignement adopté dans les académies commerciales de première classe.

Le soussigné a pour le recommander auprès du public dont il sollicite le bienveillant encouragement: un Cours complet d'études, onze années d'expérience dans l'enseignement, et beaucoup de zèle et de volonté.

Cette institution, voisine de l'Eglise de St. Denis, offre aux élèves de nombreux avantages, tant sous le rapport hygiénique que celui des amusements: magnifique cour, jeux de boules, et bien d'autres amusements capables de stimuler leur courage, d'adoucir l'amertume d'un pénible éloignement et de leur faire trouver agréable le temps qu'ils consacreront à l'étude.

Les élèves pourront pensionner soit dans l'institution ou dans des maisons voisines dignes d'être recommandées.

M. le Curé de la paroisse, le Révd. M. H. Potvin, qui honore de sa confiance cette nouvelle institution, veut bien aussi, malgré ses nombreux travaux, apporter son concours en enseignant lui-même aux élèves le plain-chant et donner des cours d'instruction religieuse.

Madame Robichaud donnera des leçons de Musique vocale, d'Harmonium et de bienséance.

Quelques élèves parlant très-bien l'anglais seront admis à l'Institution, aux conditions les plus faciles.

Il sera fait une réduction, sous le rapport du prix d'enseignement, aux enfants pauvres, qui montreront de bonnes dispositions à l'étude.

Le soussigné invite respectueusement les amis de l'éducation et ses amis personnels qui liront cette annonce, de vouloir en donner connaissance aux parents qui désirent procurer à leurs enfants une instruction commerciale.

G. ROBICHAUD,

Directeur de l'Académie Commerciale

St. Denis, 5 août 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 4 juillet, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.